



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité Eau

Affaire suivie par : Alexia Aymoz

Tel : 03 51 16 50 21

@ : alexia.aymoz@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le **20 SEP. 2022**

Le directeur départemental des territoires
à

Commune de Escombres-et-le-Chesnois
Place de la mairie
08110 ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS

Objet : Travaux de réfection d'un ouvrage à l'identique et création d'un enrochement en aval sur le ruisseau d'Escombres sur la commune d'Escombres-et-le-Chesnois et adaptations des mesures de restriction prévues dans l'arrêté préfectoral n°2022-409 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur les communes de la zone d'alerte eaux superficielles Meuse et Chiers

Vous avez prévu des travaux de réfection d'un ouvrage à l'identique et création d'un enrochement en aval sur le ruisseau d'Escombres sur la commune d'Escombres-et-le-Chesnois.

Par mail du 16 septembre 2022, vous demandez à déroger à l'arrêté préfectoral n° 2022-409 du 29 juillet 2022 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau sur les communes de la zone d'alerte eaux superficielles Meuse et Chiers, qui stipule à l'article 3 que les travaux en cours d'eau doivent être reportés.

L'article 8 de l'arrêté préfectoral n°2022-267 du 30 mai 2022 fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le département des Ardennes en période de sécheresse permet en effet une adaptation des mesures prescrites.

Vous êtes autorisé à réaliser les travaux de réfection d'un ouvrage à l'identique et création d'un enrochement en aval sur le ruisseau d'Escombres sur la commune d'Escombres-et-le-Chesnois conformément aux prescriptions du dossier d'intention de travaux en cours d'eau enregistré sous le numéro 08-2021-00099 et selon les modalités que vous nous avez précisées lors de la visite sur place du 16 septembre 2022 avec l'entreprise qui sera en charge des travaux.

Pour le directeur départemental des territoires,
la cheffe de l'unité police de l'eau

Laureline Ledoux

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 et 14h00-16h30 - Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17

Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr - Site Internet : www.ardennes.gouv.fr